

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : WURTZ YVES à OSSWALD Nicole - HEITZ PATRICIA à FORLER BRIGITTE

Secrétaire de séance : Christiane HIGI

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 11 septembre 2023

DM N°055/2023 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a bénéficié de nouvelles recettes pour un montant de 135.715 € en fonctionnement et 23.000 € en investissement. Cela vient abonder le budget de la commune et Monsieur le Maire propose ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
60613 Chauffage urbain	+34.000 €	2135 Installations générales, agencements	+7.000 €
60621 Combustibles	+6.500 €	2158 Autres installat°, matériel et outillage	+3.000 €
60623 Alimentation	+1.500 €	2183 Matériel de bureau/informatique	+13.000 €
6132 Locations immobilières	+500 €		
615231 Entretien, réparations voiries	+18.000 €		
6156 Maintenance	+5.750 €		
6226 Honoraires	+1.300 €		
6231 Annonces et insertions	+1.500 €		
6238 Divers	+500 €		
6247 Transports collectifs	+1.000 €		
6257 réceptions	+200 €		
6262 Frais de télécommunication	+5.300 €		
6284 Redevances pour services rendus	+500 €		

6411	Rémunération des agents titulaires	+14.000 €		
6451	Cotisations à l'URSSAF	+6.265 €		
6453	Cotisation aux caisses de retraite	+5.500 €		
6454	Cotisation aux ASSEDIC	+1.500 €		
6475	médecine du travail	+1.200 €		
6488	autres charges	+200 €		
6533	Cotisations de retraite	+3.000 €		
65548	autres contributions	+2.500 €		
65738	Subv. Fonct. Autres organismes publics	+15.000 €		
6574	Subv. Fonct. Associations, personnes privées	+10.000 €		
TOTAL		+135.715 €	TOTAL	+23.000 €
RECETTES			RECETTES	
6419	Remboursements sur rémunération	+5.000 €	10226	Taxe d'aménagement +23.000 €
70311	Concession dans les cimetières	+2.000 €		
70846	solidarité nettoyage communal	+35.000 €		
7088	Autres produits d'activité annexes	+1.500 €		
73212	Dotation de solidarité communautaire	+10.500 €		
7351	TCCFE	+37.000 €		
74121	Dotation de solidarité rurale	+23.500 €		
744	FCTVA	+1.000 €		
74718	Autres participations Etat	+265 €		
74835	Etat - Compens. Exonérat° taxes habitat°	+1.500 €		
752	Revenus des immeubles	+3.000 €		
7588	Autres produits de gestion courante	+6.000 €		
7688	Autres	+800 €		
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	+650 €		
7788	Produits exceptionnels divers	+8.000 €		
TOTAL		+135.715 €	TOTAL	+23.000 €

Il s'agit pour le conseil de valider cette décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 135.715 €, en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 23.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 contre (DIDIER ERATH) :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

